

N° 2024-089

OBJET :

Marché public – Travaux
d'entretien de voirie

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 avril, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Montriond, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 10 avril 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....**30**
pour :.....**30**
contre :.....**00**
abstention :.....**00**

Procurations ont été données :

- par Fabien TROMBERT à Jean-François MUFFAT,
- par William CHALENCON à Rebecca VERMANT,
- par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire la constitution d'un groupement de commande avec les communes de Morzine et d'Essert-Romand en vue de l'attribution d'un marché public de travaux d'entretien de voirie. Après consultation, elle précise que 2 offres ont été reçues et fait part de la décision de la CAO d'attribuer le marché à la société COLAS qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement définis dans le règlement de consultation. Elle précise qu'il s'agit en l'occurrence d'un marché à bons de commande conclu pour une durée d'une année renouvelable 3 fois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- **prend acte** de la décision de la CAO de groupement d'attribuer ce marché à la société COLAS,
- **autorise** Madame la Présidente à signer les pièces constitutives du marché.
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

